

# BULLETIN D'ADHÉSION 2024

## - AFPS 22 Saint-Brieuc -



Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Commune : ..... Pays : .....  
Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : .....  
E-mail : .....  
Profession (ou retraité-e de) : ..... Année de naissance : .....

### Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	12 €
2	de 501 à 1000 €	27 €
3	de 1001 à 1500 €	42 €
4	de 1501 à 2000 €	57 €
5	de 2001 à 2500 €	72 €
6	de 2501 à 3000 €	87 €
7	de 3001 à 3500 €	102 €
8	de 3501 à 4500 €	122 €
9	supérieurs à 4500 €	162 €

\* avant prélèvement à la source

Cette grille est indicative, chacun-e choisit en fonction de ses possibilités.

**L'association Nationale et le groupe local agissent grâce aux cotisations, néanmoins le niveau de cotisation ne doit pas être un obstacle à votre participation.**

**La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à la revue Pal Sol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents.**

(Vous recevrez aussi la lettre hebdomadaire par messagerie).

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier (ou si dans un couple vous souhaitez n'en recevoir qu'un exemplaire) il vous suffit de **retrancher 7 € et cocher « sans l'abonnement PalSol »** ci-dessous.

**Merci pour des facilités de gestion de faire rentrer vos cotisations dans la grille proposée**

Je cotise dans la tranche n° \_\_\_\_ soit la somme de \_\_\_\_ €

avec l'abonnement Palsol)  sans l'abonnement Palsol

### Autres contributions proposées :

Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de \_\_\_\_ €.

Depuis 2020, vous pouvez aussi soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique : <https://www.france-palestine.org/-Je-fais-un-don-a-l-AFPS->

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de \_\_\_\_ €

Je souhaite faire en plus un don au local de \_\_\_\_ €

Je verse la somme totale de \_\_\_\_ €

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 7 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur). Un reçu fiscal vous sera remis.

**Chèque** à l'ordre de « AFPS 22 Saint-Brieuc », à retourner avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous ou par mail (ou à remettre à un militant afps) si possible avant l'été afin de programmer nos actions selon notre budget et verser notre part au National pour son fonctionnement.

**Vous pouvez procéder aussi par virement** en adressant en même temps ce bulletin par mail ou par courrier.

RIB AFPS 22 SAINT-BRIEUC IBAN FR76 1558 9228 7601 4106 7594 037 BIC CMBRFR2BARK  
AFPS 22 ST-BRIEUC Résia 30 rue Brizeux 22000 SAINT-BRIEUC

adresse mail : [afps22.stbrieuc@gmail.com](mailto:afps22.stbrieuc@gmail.com) <http://www.afps-saint-brieuc.fr/> <https://www.facebook.com/AFPS22/>